

LOGOMOTION - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables au 10/10/2023

Version V1.3.10

ARTICLE 1. DEFINITIONS

« PRESTATAIRE » désigne LOGOMOTION – 19 rue du Champ Passavent – 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Il propose des services de création, réalisation, refonte, maintenance, de site internet, d'applications web et mobile, interventions informatiques.

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services du PRESTATAIRE. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention « Devis estimatif reçu avant prestation, bon pour accord » sur le devis estimatif) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

« PROJET » désigne tout développement informatique de l'application commandée par le CLIENT au PRESTATAIRE, qu'il s'agisse d'un site internet ou d'une application web ou mobile. Ce PROJET peut le cas échéant inclure des prestations dites connexes (référencement du site, hébergement du site, suivi de positionnement, etc.) dont les durées sont précisées dans les conditions particulières du devis estimatif remis au CLIENT.

ARTICLE 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de LOGOMOTION et de son CLIENT dans le cadre de la réalisation et vente de prestations de services.

Toute personne peut consulter les Conditions Générales de Vente de LOGOMOTION:

- A l'adresse Internet du site LOGOMOTION: <http://www.LOGOMOTION.fr/CGV>

Toute prestation et service réalisés par LOGOMOTION pour un CLIENT implique que celui-ci (le CLIENT) ait pris préalablement connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et qu'il accepte et adhère sans réserve à ces conditions. En conséquence, toute commande passée par le CLIENT pour le compte du PRESTATAIRE emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. De même, le CLIENT renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DU CLIENT

3.1. Collaboration active

Le CLIENT s'engage à être disponible et à collaborer activement avec le PRESTATAIRE en lui fournissant toutes les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du PROJET dans les délais et qualité spécifiés dans le devis estimatif, et en utilisant si mentionné les modèles de document fournis par LOGOMOTION. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non respect de cet engagement par le CLIENT.

Le CLIENT s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au PRESTATAIRE qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le PRESTATAIRE ou par toute autre personne.

Le CLIENT garantit l'exactitude et la mise à jour des données qui sont communiquées à LOGOMOTION aux fins de la validation de la commande, et des informations à publier sur le site web du CLIENT.

Le CLIENT s'engage à désigner un référent projet au sein de son effectif dont la mission sera d'être l'interlocuteur de LOGOMOTION tout au long de la gestion de ce projet. En outre il s'engage à ce que ce référent dispose des compétences suffisantes pour mettre en œuvre sereinement cette collaboration avec LOGOMOTION. En aucun cas, le CLIENT ne saura tenir pour responsable LOGOMOTION des manquements et défaillances professionnelles de ce référent, signalés ou pas par LOGOMOTION.

De plus, le CLIENT assure qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et de toutes les autorisations de diffusion au niveau nationales et internationale des images, textes, sons, vidéos et documents de toute nature, lu permettant de conclure le présent accord, et que celui-ci n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers.

Enfin, le CLIENT s'engage à ne pas modifier le code source développé par LOGOMOTION et à ne pas le faire modifier par un tiers, sauf après acquisition des droits d'auteur du code source par le CLIENT. Il en est de même pour les fichiers sources concernant des identités visuelles.

3.2. Fourniture des contenus

Le CLIENT s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos, données et sons nécessaires à la réalisation du PROJET. Tous les contenus (textes, médias et données) sont à fournir par le CLIENT avant le commencement des travaux et dans leur intégralité.

Le CLIENT accepte d'être l'unique responsable de tout contenu qu'il crée, transmet ou affiche. Il assume la responsabilité de ses actes, y compris toute perte ou tout préjudice subi par LOGOMOTION à cet égard. Il reconnaît expressément que LOGOMOTION ne saurait être responsable envers le CLIENT ou des tiers de ce fait.

Le CLIENT dégage LOGOMOTION de tout litige avec un tiers, pour toute réclamation et tout dommage (présent ou futur) de tout type ou nature, connu ou non, résultant de manière directe ou indirecte.

De plus, le CLIENT dégage et garantit LOGOMOTION contre toute plainte, litige ou action engagées par des tiers invoquant sa responsabilité, quelque soit leur fondement juridique, en cas de violation des présentes Conditions Générales de Vente de sa part. Par conséquent, le CLIENT devra

rembourser intégralement LOGOMOTION pour tous les frais engagés pour sa défense, et les indemnités dont LOGOMOTION pourrait être condamnée à devoir verser.

3.3. Informatique et Libertés

Le CLIENT s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

ARTICLE 4. COMMANDE

4.1. Conclusion du PROJET

Le CLIENT reconnaît avoir reçu du PRESTATAIRE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire le PROJET. Ainsi, les choix effectués par le CLIENT lors de sa commande ou ultérieurement demeurent sous son entière responsabilité.

Le PROJET est considéré comme conclu, à minima, à réception : d'un mail de confirmation de la commande, ou du devis estimatif signé par le CLIENT, ou de l'acompte précisé dans ce devis estimatif. Le début des travaux ne sera enclenché qu'après encaissement de l'acompte.

Le devis estimatif est envoyé par courriel au CLIENT au format PDF. L'acceptation du devis estimatif implique une bonne compréhension de ce document par le CLIENT.

Ce devis estimatif précisera le cas échéant des conditions particulières concernant le paiement (acompte commande, échéancier et modalités) ainsi que la durée de la garantie.

Le devis estimatif est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission et n'engage pas le CLIENT tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée. Passé ce délai, le PRESTATAIRE est autorisé à modifier le prix.

En cas d'acceptation, le CLIENT devra imprimer le devis estimatif PDF et le signer en apposant de façon manuscrite la mention « devis estimatif reçu avant prestation, bon pour accord » et valant concomitamment acceptation des Conditions Générales de Vente.

Tout devis estimatif signé par le CLIENT ou encaissement de l'acompte vaut bon de commande. Le devis estimatif signé doit être envoyé par courrier postal à l'adresse du PRESTATAIRE ou par mail avec le règlement de l'acompte, par chèque ou virement, d'un montant de 50 % de la somme totale, sauf autres conditions mentionnées dans le devis estimatif.

Le devis estimatif accepté et signé par le CLIENT engage les deux parties.

Dans des cas particuliers, si aucun devis estimatif n'a été établi les prix des prestations exécutées sont convenus avec le CLIENT et mentionnés sur la facture correspondant à la prestation effectuée.

LOGOMOTION se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un CLIENT avec lequel existerait un litige antérieur.

Les suppléments éventuellement commandés pour une prestation en cours et à une période ultérieure doivent faire l'objet d'une nouvelle commande, donc d'un nouveau devis estimatif.

4.2. Conditions de production

Les prix indiqués dans le devis estimatif sont des prix: « éléments fournis (textes, images, vidéos, sons, données) », ce qui signifie que le CLIENT est responsable de la fourniture des éléments nécessaires à la production de son projet et que toute modification de ses éléments demandée postérieurement à cette fourniture sera facturable.

Sont donc facturables (sans devis estimatif préalable) les prestations suivantes : la fourniture / la modification de contenu (recherche / achat de photos, réalisation de photos en studio, saisie / rédaction / réécriture) de textes, réalisation de vidéos.

4.3. Corrections d'auteur

Les corrections d'auteur sont définies comme suit :

- Toute modification structurelle, textuelle, visuelle, graphique apportée sur des éléments du PROJET fournis par le CLIENT et intégrés dans les pages
- Toute modification structurelle, textuelle, visuelle, graphique apportée sur des éléments graphiques ou informatiques produits par le prestataire et ayant fait l'objet d'une validation par le CLIENT).
- Toute amélioration d'un élément du cahier des charges validé préalablement par le CLIENT (enrichissement fonctionnelle, modification graphique, de navigation ou d'animation, etc.) sera considérée comme une correction d'auteur.

Les corrections d'auteur seront facturées en sus au moment de la livraison de la prestation principale.

4.4. Livraison et achèvement des travaux

Le PRESTATAIRE informera le CLIENT par courriel de la mise en ligne du site internet. Le courriel de mise en ligne signifiera l'achèvement des travaux.

ARTICLE 5. PRIX

Les prix des prestations exécutées sont mentionnés sur le devis accepté par le CLIENT durant la durée de validité de ce devis (validité de 30 jours à compter de sa date d'émission sauf cas exceptionnel). Si aucun devis n'a été établi comme cité précédemment, les prix des prestations exécutées sont convenus avec le CLIENT et mentionnés sur la facture correspondant à la prestation effectuée.

Les coûts indiqués dans le devis estimatif ne sauraient être considérés comme forfaitaires, sauf mention expresse contraire exprimée dans les conditions particulières mentionnant un travail au forfait, LOGOMOTION intervenant exclusivement avec une obligation de moyens (comme stipulé à l'article 13.1 ci-dessous). Ils ont été calculés après estimation du nombre de jours (7h) à engager. Un bilan des temps passés (comprenant les temps de réunion, les temps d'éventuel suivi d'un prestataire extérieur désigné par le CLIENT, des développements informatiques, de test et de toute autre intervention technique nécessaire à la réalisation du projet sera établi à la livraison du projet et le solde (calculé par différence entre le temps estimé et les temps passés) sera facturé. Ce solde sera valorisé au tarif jour du projet augmenté forfaitairement de quinze pour cent au titre du suivi forfaitaire de projet correspondant aux tâches de gestion du projet, échanges mail et téléphone et coordination interne.

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes.

ARTICLE 6. TARIFS ET PAIEMENT

6.1. Règlement.

Le règlement des prestations s'effectue au plus tard le dernier jour de l'échéance de paiement mentionnée sur la facture (ou à défaut de mention, au trentième jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée - article L.144-6 du code de commerce). Les prestations effectuées lui seront livrées après réception de son règlement. Pour les règlements par chèque ou virement bancaire, la livraison des prestations aura lieu à l'encaissement du règlement sur le compte bancaire de LOGOMOTION.

Une fois l'acompte acquitté par le CLIENT, le solde fera l'objet de factures intermédiaires correspondant à l'échéancier précisé dans les conditions particulières du devis estimatif accepté (date de signature), et devra avoir été acquitté au terme de la durée prévisionnelle de production indiquée également dans ces conditions particulières en cas de retard imputable au CLIENT (exemple : retard de transmissions de ses éléments, retards de validation, corrections « à répétition », changement de référent, etc.).

Le règlement s'effectue :

- soit par chèque, libellé à l'ordre de «LOGOMOTION» et adressé au « 19 rue du Champ Passavent – 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
- soit par virement bancaire à la demande du CLIENT et un RIB sera alors transmis à ce dernier.
- le règlement par espèce n'est pas accepté.

La prestation ne pourra pas être exécutée si le CLIENT n'a pas auparavant versé à LOGOMOTION l'acompte précisé dans le devis estimatif.

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au PRESTATAIRE au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le CLIENT et la créance correspondante comme incontestable.

En cas de paiement partiel du solde dû par le client :

- LOGOMOTION se réserve de plein droit, la possibilité de désactiver l'application hébergée qui a fait l'objet soit d'un développement complet, soit d'une évolution, jusqu'à constatation du paiement dudit solde. La réactivation des services réputée à la charge du CLIENT devra avoir été réglée avant la remise en service.
- Le CLIENT renonce expressément à toute action future en dommages et intérêts pour le préjudice subi à l'encontre de LOGOMOTION, dans le cas de cette désactivation.

6.2. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

6.3. Remise

En cas de paiement intégral anticipé, une remise sera accordée par LOGOMOTION. La remise sera mentionnée dans les conditions particulières du devis estimatif concerné en pourcentage (%) du total hors taxes de la facture et est déduite de ce même total hors taxes.

6.4. Retard de paiement

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

6.5. Dommages et intérêts

Si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement le CLIENT ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, ceci pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de LOGOMOTION.

6.6. Réserve de propriété

LOGOMOTION conserve la propriété des prestations vendues jusqu'au paiement intégral du prix de la prestation. À ce titre si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, LOGOMOTION se réserve le droit de revendiquer ou bloquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations restées impayées.

ARTICLE 7. DELAIS DE LIVRAISON

7.1. Planning

La durée de réalisation du PROJET sera évaluée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Toute modification du fait du CLIENT apportée postérieurement à la signature du devis estimatif et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

7.2. Retard de livraison

Le délai de livraison ne dépend pas uniquement du PRESTATAIRE mais également du CLIENT à qui il appartient de fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (documents, codes d'accès au serveur d'hébergement, etc.) suivant l'échéancier indiqué dans le devis estimatif. Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le CLIENT par suite de transmission insuffisante ou tardive de ses éléments, de ses validations, ainsi que par non respect de son obligation de collaboration active au projet dont l'insuffisance technique du référent désigné par lui.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre toute commande dans l'attente des éléments du CLIENT devant figurer dans le cadre de celle-ci, sans préjudice ni contrepartie financière et sans que cela ne constitue motif de résiliation de la commande.

Dans le cas où le CLIENT mettrait un temps anormalement long à fournir les éléments nécessaires à la bonne exécution du PROJET, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'édiiter une facture intermédiaire pour les travaux déjà réalisés.

Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le CLIENT, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

7.3. Livraison

La livraison est effectuée par la remise directe de la prestation au CLIENT au format numérique. Les conditions particulières pourront le cas échéant prévoir un autre mode de transmission.

Toute livraison finale est conditionnée au préalable par le règlement de la totalité de la somme due.

ARTICLE 8. RÉSILIATION

LOGOMOTION se réserve le droit de résilier le PROJET, sans formalité, de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, en cas de violation d'une des clauses des Conditions Générales de Vente.

Le CLIENT dispose de la faculté de procéder à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la résiliation de tout ou partie du PROJET, sous réserve d'un délai de 8 (huit) jours après la date de confirmation de la commande. A défaut, le CLIENT sera redevable de plein droit du montant de la totalité des prestations engagées et d'une annuité des prestations connexes d'exploitation des services.

ARTICLE 9. USAGES INTERDITS

- Mettre en ligne toute ressource et tout message à caractère pornographique, obscène, discriminatoire, diffamatoire, injurieux, et encourageant la haine, la violence ou toute conduite criminelle : atteintes à la dignité humaine, origine, ethnie, sexe, état de santé, handicap, mœurs, opinions politiques, religion.
- Faire la promotion de substances, de services, de produits ou de contenus dont l'exploitation et/ou la promotion est interdite.
- Utiliser ou permettre à des tiers d'utiliser frauduleusement tout code source et fichier source réalisés par LOGOMOTION.
- Se rendre coupable de tout agissement commercial illicite ou frauduleux, ignorer les lois et règlements applicables en France.
- Porter atteinte aux droits de tiers de quelque manière que ce soit.
- Copier, reproduire, dupliquer, vendre, louer, prêter, céder, déléguer, ou transmettre tout code source et fichier source réalisé par LOGOMOTION à un tiers.
- Publier du contenu faux erroné et trompeur.
- Perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement des services ou des activités proposés par LOGOMOTION.
- Accéder ou tenter d'accéder à tout ou partie des services par tout moyen autre qu'à travers l'interface fournie par LOGOMOTION.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le CLIENT reconnaît que LOGOMOTION détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et des services, ayant fait ou non l'objet d'un dépôt, excepté les ressources fournies par le CLIENT.

Le code source développé (pour la production du PROJET) et les fichiers sources réalisés par LOGOMOTION sont la propriété exclusive de LOGOMOTION. Si le CLIENT souhaite acquérir le code source et/ou les fichiers sources de la prestation réalisée, il devra s'acquitter du montant des droits d'auteur, qui lui sera communiqué sur demande.

Toute forme de reproduction et de distribution du code source et des fichiers sources de LOGOMOTION sont interdites, sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite de LOGOMOTION, détenteur de ces droits de propriété.

Dans le cadre de l'utilisation des services de LOGOMOTION, le CLIENT n'utilisera aucune marque, logo ou texte protégé dont il n'est pas l'auteur, sauf accord écrit de son propriétaire.

ARTICLE 11. REFERENCE AU CLIENT

Le CLIENT autorise implicitement LOGOMOTION à mentionner son nom (ou sa dénomination sociale), son logo et son URL dans ses documents commerciaux, ou sur ses sites web www.LOGOMOTION.fr et www.frugal-IT.green, à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale.

LOGOMOTION ou ses intermédiaires commerciaux sont autorisés à utiliser toute création réalisée par LOGOMOTION, à des fins de démonstration.

Le CLIENT s'engage sans contestation à faire figurer à minima sur la page « mentions légales » de son site web une mention identique ou similaire à « Création du site : LOGOMOTION-, avec un lien pointant vers le site web de LOGOMOTION.

ARTICLE 12. SUPPORT TECHNIQUE

Cette assistance technique concerne uniquement le(s) service(s) du CLIENT créé(s) par LOGOMOTION, qui tentera, sans garantie de résultat, de répondre à toute autre question et interrogation du CLIENT.

Les réponses de LOGOMOTION ne sont que des avis personnels qui n'engagent que LOGOMOTION lui-même. Le CLIENT reconnaît ainsi que la mise en pratique ou bien l'exécution de ces avis par le CLIENT lui-même peuvent avoir des conséquences non souhaitées. Par conséquent, le CLIENT reconnaît que LOGOMOTION n'est pas responsable des actions entreprises par le CLIENT quelque soit la nature, de façon directe ou indirecte.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE

13.1. Champ d'application

Seul le CLIENT est dit « responsable » de son site internet et ce dès la mise en ligne. La responsabilité du PRESTATAIRE sera en conséquence entièrement dérogée à partir de la livraison du site internet.

Le CLIENT est libre de la gestion du contenu et de l'administration de son site internet. Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels.

Le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

Le PRESTATAIRE exécutera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession. Il est expressément spécifié que le PRESTATAIRE n'est pas tenu par une obligation de résultat mais par un engagement de moyens.

13.2. Contenu du site internet

Le CLIENT est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. En conséquence, le PRESTATAIRE ne serait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Avant de transmettre un élément graphique ou textuel au PRESTATAIRE pour la bonne réalisation du PROJET, le CLIENT doit s'assurer qu'il dispose de tous les droits de reproduction et d'utilisation de cet élément. Seule la responsabilité du CLIENT est engagée à ce titre.

Le CLIENT est civilement et pénalement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées. Le CLIENT s'engage à respecter les principes universels d'usage de l'Internet.

Le CLIENT s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du PRESTATAIRE.

13.3. Légalité

Le CLIENT ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc...). Le CLIENT s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestement illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc...).

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité légale et morale si le CLIENT a trompé le PRESTATAIRE quant au futur contenu du site contraire aux bonnes mœurs ou à contenu illégal, que ce soit en cours de mission ou après. Si un CLIENT commande un tel service à l'insu du PRESTATAIRE, le

PRESTATAIRE se réserve le droit de divulguer toute information à la police et à la Justice. Le CLIENT sera tenu au versement immédiat d'une pénalité contractuelle de 3800 (trois mille huit cents) EUR par violation constatée, ce versement n'étant pas exclusif d'une demande judiciaire de dommages et intérêts. Il est précisé que le CLIENT devra payer autant de fois la pénalité que le nombre de violations éventuellement constatées. Le CLIENT sera tenu d'enlever sans délai toute référence au PRESTATAIRE sur son site internet.

13.4. Préjudices indirects

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourrait être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéficiaires ou de CLIENTS (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système).

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

13.5. Informations légales

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non respect par le CLIENT des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes » (...), au même titre que tout contenu ne rentre pas dans le cadre du PROJET. En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée pour défaillance ou manquement de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par le CLIENT.

13.6. Protection des données

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au CLIENT) ; de dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, le PRESTATAIRE n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

13.7. Interruption pour maintenance

Dans le cadre d'un service de maintenance, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au site internet sans droit à indemnités. Cependant, le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Le PRESTATAIRE est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service.

13.9. Dommages et intérêts

Le CLIENT s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le PRESTATAIRE et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent PROJET.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du PRESTATAIRE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le CLIENT au PRESTATAIRE pour la période considérée ou facturée au CLIENT par le PRESTATAIRE ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du PRESTATAIRE a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

ARTICLE 14. RESPONSABILITÉS

14.1. Généralités.

LOGOMOTION ne pourra être tenu responsable du contenu et de toute autre forme d'information provenant du CLIENT. LOGOMOTION n'exerce aucun contrôle sur la qualité, l'exactitude du contenu des publications du CLIENT. Toute information présente sur les supports du CLIENT relève de sa seule responsabilité.

LOGOMOTION ne saurait garantir que ses services seront toujours disponibles et parfaitement opérationnels. Dans le cadre de l'utilisation de ses services, le CLIENT peut accepter leurs mises à jour qui sont destinées à améliorer, perfectionner et les faire évoluer. Elles peuvent prendre la forme d'une maintenance, de corrections de bogues, de fonctions améliorées, de nouveaux modules applicatifs et de versions entièrement nouvelles.

Une nouvelle installation ou une installation modifiée d'une prestation comme un site web ou une application web peut engendrer un risque de perte de données. Le CLIENT doit veiller à la sauvegarde, à la protection et à la sécurité de ces dernières par tous les moyens possibles.

Utilisant des technologies ou infrastructures développées et fournies par des tiers, LOGOMOTION ne pourra être tenu pour responsable, ou considéré comme ayant failli aux présentes Conditions Générales de Vente, et ne saurait s'engager à ce que le(s) service(s) du CLIENT soit totalement ininterrompu et sans retard. Le CLIENT déclare savoir que les fournisseurs des matériaux, logiciels et infrastructures de télécommunications utilisés dans ces domaines, n'offrent en aucun cas une garantie absolue de bon fonctionnement de son site web.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, LOGOMOTION ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- les difficultés d'accès au site web hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du CLIENT, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès internet,
- le non acheminement de courriers électroniques, d'articles de forum de discussion ou de tout autre message, quelque soit la nature ou le mode de transmission,

- la contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier,
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site web du CLIENT et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT, y compris et sans limite de responsabilité dans les cas où LOGOMOTION assure l'hébergement de ce site ou de cette application sur ses propres serveurs.
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du CLIENT) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du CLIENT.
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT,
- les préjudices indirects, c'est-à-dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale des services fournis par LOGOMOTION, tels que préjudice
- commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque. perte de bénéfices ou de CLIENTS.

14.2. Limites de responsabilité : thème (template) et plugins

- Les réalisations du PRESTATAIRE utilisent des progiciels développés par des tiers (WordPress, Joomla, Drupal Prestashop, etc.), et le cas échéant des plugins (modules fonctionnels additionnels), et un thème (template) compatibles avec ces progiciels. En aucun cas, le PRESTATAIRE ne peut être tenu pour responsable des anomalies, bugs ou dysfonctionnement des ces outils qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, pas plus que des services éventuellement associés (réseaux sociaux, etc...). La mise à jour de ces progiciels et des modules sont sous la responsabilité du CLIENT, sauf si celui-ci a souscrit un PROJET de maintenance.
- Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'un thème (template) ou de plug-ins qui ne seraient plus développés ou maintenus par la suite et qui seraient devenus incompatibles avec la dernière version du progiciel auquel ces plug-ins et thèmes sont destinés (WordPress, Joomla, Drupal Prestashop, etc.). Dans ce cas précis, la maintenance du thème ne pourra plus se faire par le PRESTATAIRE, sans droit à indemnités. En tout état de cause, le PRESTATAIRE pourra proposer au CLIENT un nouveau devis estimatif pour l'installation d'un autre thème.
- Le CLIENT prend à sa charge les frais inhérents au thème et aux plugins. Le renouvellement de ces licences n'est jamais inclus dans le cadre d'un PROJET de maintenance annuel.

14.3 Limites de responsabilité : Internet et FAI.

- Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant le PRESTATAIRE s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du CLIENT dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.
- Le PRESTATAIRE ne serait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du CLIENT et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le PRESTATAIRE informe le CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

ARTICLE 15. GARANTIE

15.1 Durée.

LOGOMOTION offre une garantie de 1 (un) mois concernant les services développés par ses soins, sauf durée supérieure indiquée dans les conditions particulières.

15.2. Étendue.

Le code source créé par LOGOMOTION est entièrement garanti.

15.3. Modalités de mise en œuvre.

Pour bénéficier des réparations sous garantie, le CLIENT doit annoncer le problème par écrit ou par e-mail à LOGOMOTION.

Les PROJETS réalisés par LOGOMOTION sont garantis contre toute anomalie (bug) de développement, pour la durée et aux conditions mentionnées ci-dessous :

La garantie prend effet à partir de la date de mise en ligne de l'application web ou de sa publication s'il s'agit d'une application mobile,

La garantie s'applique uniquement aux sites web et applications d'origine livrés par LOGOMOTION. Seuls les pages web et le code source entièrement développés par LOGOMOTION sont qualifiés d'origine. Toutes modifications apportées par un tiers à l'un des fichiers entraînent l'annulation immédiate et totale de cette garantie.

15.4. Anomalies couvertes.

La garantie couvre gratuitement la correction d'anomalie (bug) affectant des fonctionnalités ayant été validées (et donc réputées opérationnelles) par le client préalablement à la mise en ligne.

15.5. Cas d'exclusions

Les cas d'exclusions à cette garantie sont les suivants :

- Les développements facturés au temps passé,

- tout problème dû au dysfonctionnement du serveur, du nom de domaine, aux problèmes de connexion, au dysfonctionnement de la ligne téléphonique, à l'intervention d'un tiers ou à la surcharge du réseau.
- les anomalies imputables à des mises à jour de navigateurs web et de navigateurs mobiles, de systèmes d'exploitation, de langages informatiques ou d'applications tierces utilisées pour les développements produits par Logomotion).
- les anomalies dues à une intervention par le client ou un tiers : intervention sur le code-source, déplacement de rubriques ou de pages dans le back-office, etc.

La garantie ne couvre pas les anomalies et bugs imputables aux progiciels et leur modules additionnels (agrés ou pas par l'éditeur dudit progiciel et /ou du module concerné), ni les anomalies et bugs imputables aux applications tierces, utilisés le cas échéant pour le compte du CLIENT. Les anomalies et bugs imputables à la mise à jour de ces progiciels et leurs modules ainsi que celles des applications tierces seront également exclus de la garantie. Seuls seront pris en compte les anomalies et bugs imputables au paramétrage effectué par LOGOMOTION.

ARTICLE 16. FORCE MAJEURE

La responsabilité de LOGOMOTION ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution, ou le retard dans l'exécution, de la prestation commandée ou de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

Ainsi, LOGOMOTION n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités de LOGOMOTION, telles que les grèves des transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par LOGOMOTION des obligations contractuelles du devis estimatif, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 17. CONDITIONS PARTICULIERES

Les conditions exprimées dans les conditions particulières de la proposition commerciale prévaudront sur celles exprimées dans les CGV.

ARTICLE 18. PRESTATIONS CONNEXES

18.1. Définition.

Les prestations connexes assurées par LOGOMOTION sont les suivantes :

Hébergement de site, de noms de domaine et sous-domaine, services de messagerie, gestion technique des espaces d'hébergement web mutualisé, tierce-maintenance applicative, assistance au webmastering, préparation technique au référencement, suivi de positionnement, maintenance des serveurs dédiés d'hébergement des CLIENTS de LOGOMOTION.

18.2. Limites de responsabilité.

Ces prestations connexes utilisant les services proposés par une entreprise tierce, les responsabilités de LOGOMOTION ne sauraient dépasser celles de ses fournisseurs.

18.3. Renouvellement de ces prestations.

Les prestations d'hébergement, gestion de domaines et sous-domaines, gestion serveur, messagerie et hotline, tierce maintenance applicative, suivi de positionnement sont engagées pour l'année en cours et sont facturées d'avance à la date de commencement des prestations (tout mois commencé est dû). En cas d'impossibilité de mettre en œuvre ces prestations du fait du CLIENT une indemnité non négociable sera due au prestataire au titre d'indemnité dont le montant varie en fonction de la cause à l'origine de cette impossibilité (non mise en ligne du site internet ou de l'application web livré : 12 mois, abandon du site réalisé et hébergé par LOGOMOTION au profit d'un autre site développé par un prestataire autre que LOGOMOTION sans avertissement préalable par voie extrajudiciaire : 24 mois).

Sauf dénonciation contraire du CLIENT par lettre en recommandé avec AR au plus tard le 30 septembre de l'année en cours, ces prestations seront automatiquement reconduites pour une durée incompressible d'une année civile. Les prestations seront alors facturées d'avance pour la période concernée.

18.4. Indexation des prix des prestations.

Leur coût est indexé sur le dernier indice INSEE connu au moment de la facturation (indice retenu: indice des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) - CPF 62.01 - Services de programmation informatique).

ARTICLE 19. HEBERGEMENT.

La gestion technique de l'espace d'hébergement du CLIENT mis à disposition par LOGOMOTION sur ses propres serveurs dédiés consiste en diverses prestations précisées dans le devis estimatif remis au CLIENT.

Cette gestion technique comporte notamment la résolution de tout problème dont LOGOMOTION serait responsable concernant l'hébergement des sites et applications du CLIENT, mais exclut sans conditions les cas de piratage par internet, quelque soit le mode opératoire du pirate et la nature de l'intrusion.

En cas de dysfonctionnement engendré par un virus ou un piratage, LOGOMOTION dans le cadre de son obligation de moyens mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour rétablir le site / l'application dans les meilleurs délais, sans toutefois pouvoir garantir un délai d'intervention préalablement.

Cette intervention sera facturée au temps passé.

ARTICLE 20. REFERENCEMENT.

20.1. Définition du service

Définition du terme « référencement » : après préparation technique du PROJET (suivant la prestation définie dans le devis estimatif), il consiste à inscrire le site Internet du CLIENT dans les bases de données d'une liste déterminée d'outils de recherche Internet (moteurs et annuaires) et permet d'indiquer aux principaux outils de recherche l'existence du site du CLIENT par le biais de « soumissions » manuelles par l'intermédiaire des formulaires de référencement.

Plusieurs soumissions seront réalisées jusqu'à la constatation de la présence du site du CLIENT dans les bases de données des outils de recherche choisis, en respectant les délais et contraintes de chaque moteur et annuaire. Aucune garantie relative au positionnement de votre site ne pourra vous être donnée (voir ci-dessous la définition du positionnement).

Définition du terme « Positionnement » : il se prépare au cas par cas et consiste à viser à l'obtention de résultats précis en termes de « rang » dans les classements des outils de recherche. Par exemple, être présent dans les 5 premiers résultats sur une requête ciblée correspondant à une stratégie de référencement clairement définie.

20.2. Objet du service a prix forfaitaire

La prestation comprend tout ou une partie : l'audit des mots clés et l'optimisation des pages du site concerné, l'inscription du site concerné dans les moteurs de recherche et annuaires Internet, et la mise en place des outils d'analyse qui permettent d'apprécier le suivi des inscriptions pendant la durée de la prestation. La liste des annuaires et moteurs de recherche n'est pas contractuelle.

20.3. Obligations de LOGOMOTION

LOGOMOTION s'engage à : effectuer un référencement manuel sur les outils de recherche principaux suivant le PROJET défini avec le CLIENT. Fournir du personnel disposant des compétences et de l'expérience correspondant aux nécessités de la bonne exécution des études demandées. Ne pas utiliser de logiciel de référencement automatique commercialisé sur les outils de recherche dits "principaux". Aider ses CLIENTS dans la réflexion sur les informations qui seront fournies aux outils de recherche (descriptif, mots clés, etc...) lors du référencement et suivant le type de prestations achetées. Respecter au mieux et à suivre les indications des outils de recherche publiées de façon spécifique sur leurs sites dans le but d'effectuer une soumission efficace d'un site web dans leurs index ou bases de données. Remettre à ses CLIENTS de façon périodique des rapports clairs sur l'avancée des travaux de référencement et de positionnement de leur site web (variant selon le type de prestations achetées). Relancer des procédures (soumissions) de référencement et cela gratuitement en cas de "non présence dans les bases de données des outils de recherche principaux". Informer le CLIENT en cas de difficulté, temporaire ou permanente, risquant de ralentir ou de gêner le projet. Garder confidentielles les informations présentées comme telles qui pourraient être portées à sa connaissance durant sa mission.

20.4. Garantie et responsabilité

Pendant toute la durée de la prestation, le CLIENT s'engage à n'effectuer de son côté aucune démarche, interne ou externe, en vue d'obtenir le référencement (manuel, automatique, par e-mail, etc.) du site objet de la prestation. Le CLIENT, ayant été informé que le référencement et le positionnement sont tributaires de nombreux paramètres indépendants de la volonté de LOGOMOTION (tels que techniques, technologiques ou autres), reconnaît de manière expresse que LOGOMOTION ne peut être tenu que d'une obligation de moyens. Le CLIENT reconnaît en outre avoir été informé du caractère aléatoire du positionnement et s'engage à renoncer à toute poursuite en cas de variation ou en cas d'altération du positionnement de son site web dans les moteurs de recherche principaux.

20.5. Durée.

La durée de la prestation de référencement est identique à celle de la prestation de développement du PROJET du CLIENT. En cas de prestation isolée, la prestation commencera à la signature du devis estimatif et finira à la soumission du PROJET auprès des moteurs de recherche.

Les conditions de mise en œuvre de la prestation de suivi de positionnement, qui peut venir compléter le cas échéant la prestation de référencement, sont précisées dans le devis estimatif remis au CLIENT.

ARTICLE 21. DIVERS.

Si un PROJET de maintenance n'est pas pris par le CLIENT postérieurement à la mise en ligne du projet du CLIENT, la responsabilité du PRESTATAIRE envers le site internet du CLIENT sera totalement dérogée.

ARTICLE 22. TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente est soumis au droit français.

Les contestations de quelque nature qu'elle soit, qui viendraient à se produire à propos du présent acte, seront obligatoirement soumises avant toute action juridictionnelle à un processus de médiation qui sera conduit par un médiateur choisi d'un commun accord par les parties.

A cet effet, la partie la plus diligente qui souhaitera avoir recours au processus de médiation en informera l'autre partie en lui proposant un nom de médiateur ou de centre de médiation, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans les quinze jours de la réception de cette proposition, l'autre partie fera connaître son accord ou son désaccord. En cas de désaccord sur le nom du médiateur ou du centre de médiation, ou en cas de non réponse dans les quinze jours sus-évoqués, la partie la plus diligente saisira par requête le Président du Tribunal de Dijon aux fins de désignation d'un médiateur. A défaut de meilleur accord, il est convenu que les frais de médiation seront supportés par moitié par chacune des parties.

En cas d'échec de cette médiation, toute action relative au présent PROJET devra être exercée devant le tribunal de dijon (21). – sauf dans le cas d'un litige avec un particulier, auquel cas le litige sera porté devant le tribunal civil ou le tribunal de commerce selon l'origine du litige.

Fait à Messigny et Vantoux, le 27 juillet 2023.